Simplex®

Lutte contre les mauvaises herbes problématiques comme rumex, séneçons toxiques, renouée du Japon, ronces et beaucoup d'autres.



- ☑ **Herbicide sélective contre les dicotylédones.**
- ☑ **Emploi dans les grandes cultures, les surfaces de compensation écologique selon OPD et domaine non agricole.**

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
3075 Rüfenacht, Téléphone 031 839 24 41

www.leugygax.ch

Leu+Gygax AG

Emploi et dossage de Simplex

Emploi	Organismes nuisibles	Dossage	Délai d'attente
Prairies et pâturages	Ronces Séneçons toxiques (Senecon spp.) Renuée du Japon	1 %	3 semaines
Prairies et pâturages	Ortie dioïque Rumex	0.5 %	3 semaines
Prairies et pâturages	Rumex	2.5 %	3 semaines
Le long des routes nationales et cantonales (selon ORRChim) talus et bandes vertes le long des voies de comunication (selon ORRChim)	Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia), ronces, séneçons toxiques (Senecon spp.), renuée du Japon, chardons vivaces	1 %	
Le long des routes nationales et cantonales (selon ORRChim) talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim)	Ortie dioïque Rumex à feuilles obtuses	0.5 %	
Surfaces herbagères	Ronces Séneçons toxiques (Senecon spp.) Chardons vivaces	1 %	3 semaines
Surfaces herbagères	Renuée du Japon	1 %	3 semaines
Surfaces herbagères	Rumex	0.5 %	3 semaines
Terres ouvertes	Rones Séneçons toxiques (Senecon spp.) Chardons vivaces	1 %	3 semaines
Terres ouvertes	Renuée du Japon	1 %	3 semaines
Terres ouvertes	Rumex	0.5 %	3 semaines

Propriétés et particularités de Simplex

Les substances actives systémiques aminopyralid et fluroxypyr sont absorbées par les feuilles et ensuite distribuées de manière systémique dans les plantes. L'effet qui se manifeste rapidement se reconnaît aux torsions des feuilles et des pousses. Le déplacement de la substance active jusque dans les racines permet d'obtenir un bon effet durable.

Spectre d'activité

Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia), ronces, Séneçons toxiques (Senecon spp.), ortie dioïque, renouée du Japon, chardons vivaces, rumex, rumex à feuilles obtuses et beaucoup d'autres.

À noter

Simplex ne doit être utilisé que comme traitement plante par plante. Soit avec un pulvérisateur à dos, soit avec un pulvérisateur manuel. Pour la protection des eaux souterraines, ce produit phytosanitaire ou d'autres ne pas appliquer plus d'une fois tous les deux ans sur la même parcelle les produits phytosanitaires contenant de l'aminopyralid.

Profil du produit de Simplex

Matières actives: 9.8 % Fluroxypyr
2.96 % Aminopyralid

Emballage: 1 l

Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

® Marque déposée par Corteva, USA

Leu+Gygax SA
5413 Birmenstorf AG, Téléphone 056 201 45 45
3075 Rüfenacht BE, Téléphone 056 839 24 41
www.leugygax.ch / info@leugygax.ch